

PRÉFÈTE DU LOIRET

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant

Une demande d'autorisation environnementale conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement

Projet présenté par La Commune de Boismorand pour la régularisation de trois plans d'eau communaux

Par arrêté préfectoral du 22 décembre 2022, une enquête publique d'une durée de 15 jours est prescrite sur le projet susvisé, du vendredi 3 février au vendredi 17 février 2023 inclus.

Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Le commissaire-enquêteur désigné par le Tribunal administratif d'Orléans est M. Daniel MELCZER.
Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de Boismorand.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'incidence, est consultable :

- sur support papier en mairie de Boismorand,
- sur le site internet de la préfecture du Loiret : www.loiret.gouv.fr.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance et formuler leurs observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Boismorand ;

Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante : ddt-seef-enquetepublique@loiret.gouv.fr en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message ; ces observations seront transmises au Commissaire-enquêteur et consultables par le public sur le site internet indiqué ci-dessus ;

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Boismorand - rue de la Mairie- 45290 BOISMORAND à l'attention de M. le Commissaire-enquêteur ; elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

M. MELCZER recevra les observations, propositions et contre-propositions du public en mairie de Boismorand aux dates suivantes :

- - Ouverture - **vendredi 3 février 2023** **De 9h à 12h**
- - Clôture - **vendredi 17 février 2023** **De 14h30 à 17h30**

Dès réception du rapport et des conclusions du Commissaire-enquêteur, ceux-ci seront tenus à la disposition du public en mairie de Boismorand et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr.

Par ailleurs, des informations sur le projet peuvent être demandées à la Commune de BOISMORAND
rue de la Mairie – 45290 BOISMORAND - tél. : 02 38 31 82 69 - courriel : mairieboismorand@wanadoo.fr